

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2019

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte

Etaient absents excusés : PONCET Damien (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 4 mars 2019

Désignation d'un secrétaire de séance : CHAPON Xavier

1/ BUDGET PRINCIPAL – vote du compte administratif 2018 2019 - 10

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame PECHINEY Murielle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal, dressé par Monsieur le Maire.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		285 348.55	83 101.04	116 851.72	83 101.04	402 200.27
Opérations de l'exercice	412 398.57	311 870.59	139 953.07	98 400.27	552 351.64	410 270.86
TOTAUX	412 398.57	597 219.14	223 054.11	215 251.99	635 452.68	812 471.13
Résultats de clôture		184 820.57	7 802.12			177 018.45
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		184 820.57	7 802.12			177 018.45
Résultats définitifs		184 820.57	7 802.12			177 018.45

Budget Principal – Affectation des résultats 2019-11

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget principal 2018, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2018 : excédent de 184 820.57 euros, affecté de la manière suivante : 177 018.45 euros en fonctionnement (compte 002), et 7 802.12 euros en investissement (compte 1068).

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2018 : déficit de 7 802.12 euros (compte 001).

Budget Principal – Vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2019 – budget principal

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget :	551 583.93 €
Recettes :	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	374 565.48 €
	Résultat de fonctionnement reporté	177 018.45 €
	Total de la section de fonctionnement	551 583.93 € €

Section d'Investissement : la section d'investissement est votée par opération :

Dépenses :	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget :	421 295.93 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 802.12 €
	Restes à réaliser	0 €
	Total de la section d'investissement	429 098.05 €
Recettes :	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	429 098.05 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
	Restes à réaliser	0 €
	Total de la section d'investissement	429 098.05 €

2/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – Vote du compte administratif 2018 – 2019 – 12

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame PECHINEY Murielle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget Lotissement, dressé par Monsieur le Maire.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		7 644.97		50 000.00		57 644.97
Opérations de l'exercice	24 254.00	74 140.00	33 524.61	0	57 778.61	74 140.00
TOTAUX	24 254.00	81 784.97	33 524.61	50 000,00	57 778.61	131 784.97

Résultats de clôture		57 530.97		16 475.39		74 006.36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		57 530.97		16 475.39		74 006.36
Résultats définitifs		57 530.97		16 475.39		74 006.36

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2019 - 13

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget annexe « Lotissement » 2018, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2018 : excédent de 57 530.97 euros (compte 002)

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2018 : excédent de 16 475.39 euros (compte 001).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMPTES DE LA COMMUNE 2019 -14

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2018, qui correspondent aux comptes de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2018

REMBOURSEMENT DE L'AVANCE VERSEE AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2019 - 15

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 11 avril 2017, décidant du versement d'une avance remboursable d'un montant de 50 000 euros, portée au débit du compte 276348 du budget principal et au crédit du compte 168748 du budget annexe Lotissement.

Deux parcelles viabilisées ayant été vendues, Monsieur le Maire propose de rembourser l'avance versée au budget annexe Lotissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE de rembourser l'avance versée au budget Lotissement, d'un montant de 50 000 euros, qui sera portée au débit du compte 168748 du budget annexe Lotissement et au crédit du compte 276348 du budget principal.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

3 – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2019 - 16

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les taux des contributions directes locales comme suit :

◇ Taxe d'habitation :	14,35 %
◇ Taxe foncière (bâti) :	17,18 %
◇ Taxe foncière (non bâti) :	50,67 %

4 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2019 2019 - 17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2019 :

◇ A l'Association Amicale du Personnel des collectivités territoriales des Monts Berthiand :	<u>350 euros.</u>
◇ A l'association sportive du collège Théodore Rosset :	<u>100 euros.</u>
◇ Histhoiria	<u>150 euros</u>
◇ A disposer	<u>200 euros</u>

5 – NEGOCIATION PRET COMMUNAL 2019 - 18

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le contrat de prêt signé le 10 janvier 2014 entre la commune et la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté d'un montant de 277 000 euros à un taux de 3.60 % sur une durée de 230 mois, pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en cantine scolaire et garderie. Le montant de l'échéance annuelle est actuellement de 19 097.09 euros.

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à une renégociation du prêt ci-dessus mentionné, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a fait la proposition suivante :

Montant emprunté : 207 161.68 €

Taux : 2.60 %

Durée (en année) : 14 ans

Périodicité : annuelle

Date de déblocage : 25/05/2019

Date de la 1^{ère} échéance : 25/05/2020

Frais : 0%

Montant des échéances annuelles : 17 842.84 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter l'offre de prêt proposée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour toutes formalités futures ainsi que pour la signature de tous les documents à venir.

6 – VENTE DE BOIS 2019 - 19

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il avait été décidé de proposer du bois de chauffage aux habitants de la commune ; plusieurs personnes ont acheté du bois ; il reste un lot de 8 stères de bois à vendre ; au vu de la qualité du bois restant, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 11 euros le stère.

Il convient d'encaisser le chèque émis par Monsieur MARTINS d'un montant de 88 euros pour 8 stères de bois.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

ACCEPTE d'encaisser le chèque émis par Monsieur MARTINS pour le paiement du bois,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

7 – QUALITE DE L'AIR INTERIEUR A L'ECOLE ET ESPACE F BERCHET 2019 - 20

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que pour être en conformité avec la loi portant engagement national pour l'environnement, loi qui a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieure dans certains établissements recevant du public sensible (article L.221-8 et R.221-30 et suivant du Code de l'environnement), la commune a fait une consultation auprès de l'APAVE.

L'offre comporte deux prestations différentes, toutes deux en conformité avec la loi :

Choix 1 : Evaluation des moyens d'aération + mesure de la qualité d'air intérieur avec 2 campagnes (1 en période de chauffe et 1 hors période de chauffe) pour un montant H.T. de 3 105 euros

Choix 2 : Evaluation des moyens d'aération + accompagnement dans la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention de qualité d'air pour un montant de 770 euros H.T.

Des frais de dossier d'un montant de 50 euros H.T. sont appliqués en plus.

Les mesures de l'air sont à effectuer tous les 7 ans (choix 1) ; en ce qui concerne le choix 2, un suivi sera à effectuer chaque année.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCORTE** la mise en place d'un plan d'action de prévention de qualité de l'air -choix 2, pour un montant de 770 euros H.T.+ 50 euros H.T. de frais de dossier.

- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour toutes formalités futures ainsi que pour la signature de tous les documents à intervenir.

8 – MARAIS DE NAPT

Il y a deux semaines, a eu lieu une rencontre avec SR3A, HBA et des élus de Sonthonnax au marais de Napt ; il est prévu une réhabilitation de l'espace du marais ; il a été évoqué la possibilité d'acheter la parcelle située derrière le marais, afin de faire un aménagement sur cette bande de terrain – d'environ 1 700 m² ; le propriétaire va être contacté.

9 – BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CUMA

Monsieur et Madame LAMBERT vendent leur maison, ainsi que le bâtiment mitoyen à l'ancienne CUMA ; les conseillers proposent de se renseigner auprès du futur acquéreur : ce bâtiment l'intéresse-t-il ou est-il prêt à y renoncer ; si la commune acquiert ce bâtiment, elle pourra réhabiliter le tout – bâtiment + ancienne CUMA – en logement.

10 – ORGANISATION DE LA TENUE DU BUREAU DE VOTE – Elections au Parlement européen

Un tableau sera envoyé aux conseillers afin que chacun y note ses disponibilités pour la tenue du bureau de vote pour les prochaines élections du 26 mai 2019 ; les permanences seront de 8h00 à 11h30 / 11h30 à 15h00 / 15h00 à 18h00 - puis dépouillement.

11 - QUESTIONS DIVERSES

11 – 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE) :

Le PLUiH est en cours d'instruction et devrait être soumis à enquête publique courant de l'été avec objectif de clôturer pour fin 2019.

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET :

- voir le planning d'Anthony pour aménager le massif de la croix à Sonthonnax
- il faut tailler 2 rosiers au four de Sonthonnax ; ils sont trop hauts.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET : (représentée par Dominique GARBE) :

- le conseil d'école a eu lieu le 1^{er} avril : prévisions pour la rentrée 2019 : 4 départs et 4 nouveaux élèves
- la fête de fin d'année aura lieu le vendredi 5 juillet.

Commission « Voirie, Bois, Agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

- * Le chemin d'accès à la parcelle de M FROLIN est terminé
- * Il reste à finir de boucher les trous sur les routes (enrobé à froid)
- * Courant avril, il faudra boucher les trous sur les chemins
- * Nettoyage des rases d'eau
- * La commune accepte d'acheter les parcelles de M NICOLAS ; un devis sera demandé à Axis Conseils pour la rédaction de l'acte.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :
Aménagement de la BCD (bibliothèque) de l'école – coût 1 441.81 euros T.T.C., pris en charge pour la moitié sur le budget « investissement » de l'école.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :
Les mesures pour le débit d'eau au Nord de Sonthonnax ont été réalisées ; nous sommes dans l'attente des résultats.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

- * Le parking des gîtes est achevé.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

- * Il faut faire la vidange d'huile sur le tractopelle
- * Il est nécessaire de changer une dent du godet avant

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET

- * Le bulletin N°8 est en cours de construction – les dates ont été placées pour la finition
- * La 4^{ème} boîte à livres a été placée devant la mairie.
- * Musica'Napt : les 22 et 23 juin prochains : 2 groupes chorale, le samedi à l'église, et 2 groupes « musique » en externe, le dimanche (chapelle)

Les affiches sont en préparation ainsi que les demandes – déclaration SACEM, validation des chants des chœurs par le prêtre...

11 – 2 Compte-rendu du conseil communautaire

Etant donné que la compétence « Eaux pluviales » a été reprise par HBA, la dotation de compensation reversée par HBA à la commune a baissé : 43 055 euros.

Travaux prévus : drain vers l'église de Sonthonnax / double tuyau vers la Pochette.

Séance levée à 23h00